



Déclaration des représentants des personnels
FSU , UNSA Education, SGEN Cfdt & FNEC-FO
au CHSCTD 44 du 7 février 2019

Les membres de l'instance vous interpellent, Monsieur le Président, sur les conditions de réaffectation de titulaires remplaçants dans le Premier Degré suite à leur propre remplacement par un « *ambition professeur* ».

En effet, cela a créé de l'incompréhension chez ces personnels qui ont été malmenés et non considérés. Les conditions d'accueil pour les collègues « *ambition professeur* » ont donc été impactées. Les équipes d'école ont été mises en difficulté et ont pu souffrir de pressions hiérarchiques.

Les membres de l'instance vous demandent donc, Monsieur le Président, qu'une vigilance soit portée afin que ces situations ne se reproduisent pas et nous vous rappelons donc que conformément à l'article 2-1 du décret 82-453 :

Les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Concernant ces situations, le CHSCTD44 demande donc à l'employeur de protéger ses personnels.